

# Accompagner jusqu'au bout de la vie

## CONTEXTE

Les progrès réalisés, à la fois techniques et thérapeutiques, ont ébranlé un certain nombre de repères sociétaux engendrant notamment une peur de la mort. Malgré l'évolution du cadre législatif (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients, loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de la vie, loi Léonetti-Claeys du 02 février 2016), les équipes soignantes peuvent être en difficulté pour maintenir la personne soignée au centre des préoccupations. Cela pour diverses raisons : multiplicité des acteurs, méconnaissance des textes législatifs, routines de travail, pluralité des systèmes de valeurs...

Interroger les pratiques dans cette dimension de l'accompagnement de la vie, qui est le cœur même du métier, amène les soignants à renforcer les liens avec la personne et sa famille.

## OBJECTIFS

- ▶ Mieux comprendre ce qui est en jeu pour la personne soignée, son entourage, les professionnels de la structure
- ▶ S'approprier des outils et démarches facilitant l'accompagnement jusqu'à la fin de vie

## PROGRAMME

### PREMIER JOUR

- ▶ Autour de la définition des soins palliatifs
- ▶ Approche de la «souffrance globale»
- ▶ Cadres réglementaires (loi Léonetti-Claeys) et démarche éthique

### DEUXIÈME JOUR

- ▶ La fin de vie autour de deux ateliers : la douleur et les autres symptômes
- ▶ L'agonie
- ▶ La relation de soin
- ▶ L'accompagnement des familles



## RÉF. AR41

### PUBLIC

Tous les professionnels accompagnant des personnes en fin de vie

### INTERVENANT

Dr Xavier Mattelaer  
Médecin au service de soins palliatifs de la clinique de la Toussaint, Groupe Hospitalier Saint Vincent

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthode interactive avec alternance d'apports théoriques et de discussions à partir de cas concrets

### DURÉE DE LA FORMATION

2 jours, soit 14 heures

### SESSION

- ▶ De 6 à 12 participants
- ▶ Strasbourg  
19 et 20 novembre 2018
- ▶ 590 €/personne

# Bulletin d'inscription

## Formation choisie

Titre : .....

Référence : ..... Date : .....

## Responsable du suivi de l'inscription

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Structure juridique : .....

Établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

.....

## Participants

Nom / Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Nom / Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Nom / Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date d'inscription : .....

Signature du responsable de l'inscription  
et cachet de l'établissement

┌

└

À réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation. Conformément aux dispositions de la Loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées exclusivement au service d'Adèle de Glaubit Formation. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04521 67 auprès du préfet de région Alsace.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

## Bulletin à compléter et à envoyer

par courrier à : Adèle de Glaubit Formation / 76 avenue du Neuhof / 67100 Strasbourg

ou par mail à : [formation@glaubitz.fr](mailto:formation@glaubitz.fr)